



A chacune sa ketouba

La virginité en question

Le contrat financier qui est signé lors des mariages juifs, (la "ketouba" en hébreu) s'ajuste en fonction du statut de la femme. La question de la virginité divise les sages.

La ketouba est le contrat, signé par deux témoins, par lequel le mari s'engage à subvenir aux besoins de sa femme

משנה כתובות פרק א'

א בתולה נישאת ביום רביעי ואלמנה ביום חמישי שפעמיים בשבת בתי דינין יושבים בעיירות ביום השני וביום החמישי שאם היה לו טענת בתולים היה משכים לבית דין.

ב בתולה כתובה מאתיים ואלמנה מנה בתולה אלמנה גרושה וחלוצה מן האירוסין כתובתן מאתיים ויש להן טענת בתולים הגיורת והשבויה והשפחה שנפדו ושנתגירו ושנשתחררו פחותות מבנות שלש שנים ויום אחד כתובתן מאתיים ויש להם טענת בתולים.

ג הגדול שבא על הקטנה והקטן שבא על הגדולה ומוכת עץ כתובתן מאתיים דברי רבי מאיר וחכמים אומרים מוכת עץ כתובה מנה.

Michna Ketoubot Chapitre 1

1 La femme vierge est épousée le mercredi et la veuve le jeudi car les tribunaux siégeaient deux fois (par semaine) dans les villages, le lundi et le jeudi. Ainsi le mari pouvait contester la virginité de son épouse dès le lendemain.

2 Le montant de la ketouba s'élève à 200 (zouz) pour une vierge et 100 (zouz) pour une veuve. Concernant une femme vierge, veuve, divorcée ou répudiée (lors de la cérémonie du lévirat) des fiançailles (qui à l'époque faisaient office d'engagements), il s'élève à 200 (zouz) et elles peuvent être contestées à propos de leur virginité. Une femme convertie ou captive ou encore servante qui a été rachetée, libérée ou qui s'est convertie avant l'âge de trois ans et un jour aura droit à la somme de 200 (zouz) dans sa ketouba et sa virginité pourra être contestée.

3 Un (homme) majeur qui a une relation avec une mineure (âgée de moins de trois ans et un jour), un (homme) mineur qui a une relation avec une majeure et la *moukat ets* (terme qui désigne une femme qui a perdu son hymen lors d'un accident et non lors d'une relation) auront droit à la somme de 200 (zouz) dans leurs ketouba selon Rabbi Méir. Les sages pensent que la *moukat ets* aura droit à 100 (zouz) dans sa ketouba.

Traduction: David Horowitz